



COMMISSION FUTSAL

Procès-Verbal n° 12

Réunion du : **Mardi 03 JANVIER 2023**

Président : **M. Patrick FAUTRAD**

Secrétaire : **Mme Béatrice MONNIER**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courriel*

- *Tirage des Coupes du Var Futsal Seniors, U18 Futsal et U15 Futsal*

INFORMATION

En raison de la qualification de ISSOLE FUTSAL en Coupe Nationale Futsal le **21 Janvier 2023**, la rencontre de R1 – SC TOULON / ISSOLE prévue le même jour est reportée le **28 Janvier 2023 à 18h00** au Gymnase du Port Marchand.

De ce fait, 2 rencontres de Coupe du Var prévues le **28 Janvier 2023** dans ce même Gymnase :

JS MOURILLON / ISSOLE

SC TOULON / USC

sont reportées au **18 Février 2023** au Gymnase de Ste Musse.

Confirmation du plateau Futsal U18 prévu le 28 Janvier 2023 à Fréjus.

Clubs participants : ST MAX FUTSAL - SC TOULON – FREJUS FUTSAL

Suite à la qualification de ST MAX FUTSAL e Coupe Nationale, leur Gymnase n'étant pas homologué pour les 1/32^e, la Commission a pu obtenir la grande salle du Palais Des Sports.

Nous souhaitons bonne chance à nos 3 clubs Varois pour cette épreuve en Coupe Nationale

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Patrick FAUTRAD
La Secrétaire : Béatrice MONNIER